

*Privilège*

Voici ma question. La semaine dernière, le solliciteur général a annoncé tambour battant qu'aujourd'hui—quelle coïncidence—marquait le début de la Semaine de la prévention du crime. Le ministre pense-t-il oeuvrer en faveur de la prévention du crime en tournant le dos à ses propres employés qui s'occupent en première ligne de l'administration de la justice?

• (1500)

[Français]

**L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)):** Monsieur le Président, j'ai déjà informé cette Chambre la semaine dernière qu'en collaboration avec la Commission des libérations conditionnelles et le Service correctionnel, on avait pris toutes les mesures pour faire face à la situation qui existe aujourd'hui.

Je peux assurer cette Chambre qu'on va s'occuper de toutes les personnes qui sont en libération conditionnelle. Le personnel exclu des pénitenciers, de la Commission des libérations conditionnelles, va suivre avec attention le déroulement de la grève.

Je peux vous assurer que depuis ce matin, j'ai été en contact avec les autorités de la Commission des libérations conditionnelles et au Service correctionnel et qu'actuellement, tout fonctionne bien, monsieur le Président. Je pense que l'on doit agir en personnes responsables, et éviter de soulever cette question auprès du public. Il ne faut pas créer de fausses craintes qui n'existent pas actuellement.

[Traduction]

**M. le Président:** Étant donné l'heure, nous allons passer à autre chose. Le député de Windsor-Ouest a la parole pour poser la question de privilège.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### LA MANIFESTATION SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, à midi aujourd'hui, plusieurs milliers de Canadiens se sont rassemblés sur la colline du Parlement. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, j'étais de leur nombre. Aucun conservateur n'a eu l'audace ni le courage de venir rencontrer ces milliers de Canadiens, pour défendre leurs idées. Ce sont les Canadiens qui décideront qui croire à ce sujet: moi qui ai déclaré que des milliers étaient présents ou les conservateurs qui n'ont pas eu le courage de se montrer.

Ces Canadiens ont manifesté sur la colline contre la taxe sur les produits et services que le gouvernement veut imposer. Plusieurs centaines de chauffeurs de taxi s'étaient rendus en cortège à la colline en espérant qu'après la manifestation ils pourraient changer de direction en suivant l'allée devant les édifices du Parlement avant de quitter les lieux. Le défilé de taxis a toutefois été stoppé dès son arrivée sur la colline par un barrage de voitures de la GRC presque en face de la Flamme du Centenaire. Lorsque les chauffeurs de taxi ont essayé d'emprunter l'allée menant à la Tour de la Paix, entrée principale des édifices du Parlement, ils ont été stoppés par ce barrage.

Les agents de la GRC qui s'étaient rassemblés autour des voitures de police en question n'ont pas voulu démanteler le barrage même après que des députés aient pris place dans les taxis en tête du défilé et aient demandé à être conduits jusqu'à la Tour de la Paix où est située l'entrée principale des édifices du Parlement.

D'autres députés et moi-même avons demandé au sergent responsable pourquoi on ne permettait pas à nos taxis de circuler. Il nous a dit qu'il appliquait les consignes qui lui avaient été données et qu'il ne pouvait pas démanteler le barrage sans avis contraire. Quand nous lui avons demandé qui lui avait donné ces ordres, il est demeuré muet et a refusé de répondre.

Voyant cela, j'ai été voir, accompagné de plusieurs autres députés, le sergent d'armes qui n'était apparemment pas au courant de l'affaire. Il est sorti et est allé discuter avec le sergent de la GRC qui dirigeait l'opération. La GRC et le représentant des conducteurs de taxi en sont tout d'abord venus à une entente autorisant quelque 30 voitures à se rendre devant la Tour de la Paix.

Quand la nouvelle a été annoncée aux conducteurs de taxi et aux nombreux badauds, les conducteurs ont d'abord déclaré que si tous les conducteurs ne pouvaient se rendre devant la tour, aucun d'entre eux ne le ferait. C'est à ce moment-là que nous, c'est-à-dire quelques-uns des députés présents et moi-même, avons décidé de remonter vers la Tour de la Paix. Puis, un certain nombre de voitures, transportant des députés et des citoyens, ont pu traverser le barrage.